

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 13-2026

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2026 un Règlement portant le numéro 13-2026.

Ce Règlement modifie le Règlement de lotissement numéro 22-2024 afin de modifier certaines dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Ce Règlement est entré en vigueur le 21 septembre 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce Règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, le 22 septembre 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 22 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 septembre 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière